



LES CONSEILS DE LA SAISON

Garages et abris temporaires d'hiver

L'arrivée du printemps signifie le remisage des garages et abris temporaires d'hiver. La date limite pour enlever vos garages et abris temporaires d'hiver est le 1^{er} mai.

Si vos toiles sont abîmées et que vous désirez les jeter, mettez-les dans le bac à déchets et non dans le bac à recyclage. Malheureusement, ces matières ne se recyclent pas.

Une ville dynamique de plus de 140 000 personnes, à dimension humaine et offrant une qualité de vie exceptionnelle.

LÉVIS

S'EMPLOIE À GRANDIR!

Technicien ou technicienne en architecture #BLANR-021-2015

Surcroît temporaire à temps complet (32,5 heures/semaine) d'une durée de douze (12) mois.
Date limite : 3 mai 2015

Seules les personnes retenues pour l'entrevue recevront un accusé de réception.

Visitez la section Offres d'emploi sur le site Internet de la Ville de Lévis pour voir la description du poste. Toute candidature à un poste à la Ville de Lévis doit être déposée par l'entremise du portail de recrutement en ligne.



ville.levis.qc.ca/emplois



Une ville dynamique de plus de 140 000 personnes, à dimension humaine et offrant une qualité de vie exceptionnelle.

LÉVIS

S'EMPLOIE À GRANDIR!

Ouvrier spécialisé ou ouvrière spécialisée à l'aqueduc et égout Banque de candidatures #BLEUT-003-2015

Banque de candidatures pour d'éventuels besoins d'ouvriers spécialisés ou d'ouvrières spécialisées.
Date limite : 3 mai 2015

Seules les personnes retenues pour l'entrevue recevront un accusé de réception.

Visitez la section Offres d'emploi sur le site Internet de la Ville de Lévis pour voir la description du poste. Toute candidature à un poste à la Ville de Lévis doit être déposée par l'entremise du portail de recrutement en ligne.



ville.levis.qc.ca/emplois



Une ville dynamique de plus de 140 000 personnes, à dimension humaine et offrant une qualité de vie exceptionnelle.

LÉVIS

S'EMPLOIE À GRANDIR!

Développeur-intégrateur ou développeuse-intégratrice #BLANR-022-2015

Poste régulier à temps complet (32,5 heures/semaine)
Date limite : 8 mai 2015

Seules les personnes retenues pour l'entrevue recevront un accusé de réception.

Visitez la section Offres d'emploi sur le site Internet de la Ville de Lévis pour voir la description du poste. Toute candidature à un poste à la Ville de Lévis doit être déposée par l'entremise du portail de recrutement en ligne.



ville.levis.qc.ca/emplois



Une ville dynamique de plus de 140 000 personnes, à dimension humaine et offrant une qualité de vie exceptionnelle.

LÉVIS

S'EMPLOIE À GRANDIR!

Directeur général ou directrice générale

Poste hors cadre régulier à temps complet
Date limite : 18 mai 2015

Seules les personnes retenues pour l'entrevue recevront un accusé de réception.

Visitez la section Offres d'emploi sur le site Internet de la Ville de Lévis pour voir la description du poste. Toute candidature à un poste à la Ville de Lévis doit être déposée par l'entremise du portail de recrutement en ligne.



ville.levis.qc.ca/emplois



Collecte des matières résiduelles

Info-collecte :  418 835-8225

Collecte des surplus de résidus verts

À partir de la semaine du 27 avril, jusqu'à la semaine du 18 mai inclusivement, il est possible de déposer vos résidus verts dans des sacs de papier, à côté du bac brun.

Le bac brun sert à vous débarrasser de vos résidus verts et vos résidus de table tout au long de l'année, mais lors des périodes où ils sont plus abondants, les sacs de papier sont aussi acceptés. Tous les sacs de plastique sont cependant interdits et ne seront pas ramassés par les camions de collecte.

La collecte des surplus de résidus verts s'effectue une fois par semaine, la même journée que la collecte du bac brun.

Pour toute question au sujet de la collecte des matières compostables ou de la collecte des surplus de résidus verts, n'hésitez pas à communiquer avec le Service des matières résiduelles par la ligne Info-collecte au 418 835-8225.



Prévoyez l'achat de sacs de papier à résidus de jardin en quantité suffisante. Ils sont en vente dans les magasins à grande surface et dans la plupart des quincailleries.

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2015-50-41****PROJET :** Fourniture et installation d'équipement de déneigement pour camion six (6) roues**Description****des biens et services :**

Fourniture et installation d'équipement de déneigement pour camion six (6) roues 6 x 4 : un système hydraulique, une benne épancheuse UBOX et une grappe sous-châssis avec option de panneau arrière de côté.

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique****pour toutes informations****techniques ou administratives :** Mme Josée Pouliot, technicienne, Tél.: 418 835-8527**Réception des soumissions :** **avant 14 h**, heure en vigueur localement, **le 15 mai 2015**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le coordonnateur à la Direction de l'approvisionnement,
Vincent Garon

Le 24 avril 2015

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n°2015-50-01****PROJET :** Réfection des réseaux d'aqueduc, pluvial et sanitaire des rues Dorimène-Desjardins et Saint-Louis**Description des travaux :**

Les travaux consistent à la réfection des réseaux d'aqueduc, pluvial, combiné et sanitaire sur la rue Dorimène-Desjardins entre les rues William-Tremblay et Saint-Georges ainsi que la réfection des réseaux d'aqueduc, d'égouts pluvial et d'égout combiné sur la rue Saint-Louis entre la rue Saint-Antoine et la Côte du Passage. Les travaux incluent également la réfection des conduites d'adduction d'eau brute sur la rue Dorimène-Desjardins entre les rues William-Tremblay et Saint-Georges, la réfection du régulateur ELE-5, l'éclairage ainsi que l'enfouissement des conduits d'utilités publiques.

Documents d'appel d'offres : Disponibles sur SÉAO (2) **à compter du 27 avril 2015****Répondant unique****pour toutes informations****techniques ou administratives :** Mme Danielle Bergeron 418 835-4946**Réception des soumissions :** **avant 14 h**, heure en vigueur localement, **le 20 mai 2015**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** L'entrepreneur devra faire une visite des lieux avant de déposer sa soumission.

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis, (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Une entreprise qui souhaite conclure avec la Ville tout contrat comportant une dépense égale ou supérieure à cinq (5) millions de dollars doit obtenir à cet effet une autorisation de l'Autorité des marchés financiers. L'entreprise qui répond au présent appel d'offres doit être autorisée à la date du dépôt de sa soumission.

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant celui de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité, jusqu'à l'ouverture des soumissions, un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié.

Le coordonnateur à la Direction de l'approvisionnement,
Vincent Garon

Le 24 avril 2015

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2015-50-42****PROJET :** Fourniture de service de récurage des conduites sanitaires, pluviales au mètre linéaire**Description des travaux /****biens et services :**

Service de récurage des conduites sanitaires et pluviales au mètre linéaire pour 2015 à 2019 inclusivement.

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (2)**Répondant unique****pour toutes informations****techniques ou administratives :** Mme Josée Pouliot, Tél.: 418 835-8527**Réception des soumissions :** **avant 14 h**, heure en vigueur localement, **le 20 MAI 2015**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Ce contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBN).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le coordonnateur à la Direction de l'approvisionnement,
Vincent Garon

Le 24 avril 2015

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2015-50-33****PROJET :** Travaux de remplacement – Égout / Aqueduc Arrondissement Chutes-de-la-Chaudière-Ouest Rue du Grand-Tronc et rue de la Chaudière**Description des travaux :**

1. Conduite d'eau potable à remplacer
2. Conduite d'égout pluvial à remplacer
3. Conduite d'égout domestique à remplacer
4. Reconstruction partielle et complète de la chaussée
5. Reconstruction de trottoirs et bordures
6. Divers travaux connexes

Documents d'appel d'offres : Disponibles sur SÉAO (2)**Répondant unique****pour toutes informations****techniques ou administratives :** Mme Josée Pouliot, Tél.: 418 835-8527**Réception des soumissions :** **avant 14 h**, heure en vigueur localement, **le 14 mai 2015**, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.**Visite des lieux :** Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.**AVIS AUX SOUMISSIONNAIRES**

Les contrats de construction comportant une dépense de 250 000 \$ ou plus sont assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBN).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant celui de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

AVIS AUX SOUS-CONTRACTANTS

Ne peut être divulgué par un membre d'un conseil ou par un fonctionnaire ou employé de la municipalité, jusqu'à l'ouverture des soumissions, un renseignement permettant de connaître le nombre ou l'identité des personnes qui ont présenté une soumission ou qui ont demandé une copie de la demande de soumissions, d'un document auquel elle renvoie ou d'un document additionnel qui y est lié.

M. Vincent Garon
Coordonnateur

Le 28 avril 2015

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC****Appel d'offres n° 2015-55-46**

Services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réhabilitation de l'émissaire pluvial sous l'autoroute Robert-Cliche, secteur Charny

Description des services :

Service professionnels en ingénierie dans le cadre du projet de réhabilitation de l'émissaire pluvial sous l'autoroute Robert-Cliche, secteur Charny

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO

- SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326.
- L'obtention des documents chez SÉAO est sujette à la tarification de cet organisme.

Répondant unique**pour toutes informations****techniques ou administratives :** Josée Pouliot, technicienne, Tél.: 418 835-8527 jpouliot@ville.levis.qc.ca**Visites obligatoires des lieux :** Aucune visite obligatoire n'est requise.**Dépôt des soumissions :**

Avant 11 h, heure en vigueur localement, **le 14 mai 2015**, à la Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

Ouverture des soumissions :

Publiquement, immédiatement après l'heure limite du dépôt des soumissions, au même endroit.

AVIS AUX SOUSMISSIONNAIRES

La soumission doit être présentée par un prestataire de services ayant, sur le territoire de la Ville de Lévis, un établissement où il exerce ses activités de façon permanente, clairement identifié à son nom et accessible durant les heures normales de bureau.

La Ville de Lévis n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

M. Vincent Vu, Directeur
Direction de l'approvisionnement

Le 24 avril 2015

APPEL D'OFFRES**DIRECTION DE L'APPROVISIONNEMENT****APPEL D'OFFRES PUBLIC n° 2015-50-45**

PROJET : Fourniture d'équipement de déneigement pour deux (2) camions dix (10) roues

Description**des biens et services :**

Fourniture et installation d'équipement de déneigement pour deux (2) camions dix (10) roues, incluant 2 systèmes hydrauliques, 2 harnais pour chasse-neige et aile de côté, 2 bennes épanduses de type de plancher levant assortie d'une option de 2 panneaux à neige et d'une option de 2 ouvertures du panneau arrière de côté, 2 grattes sous-châssis.

Documents d'appel d'offres : Disponibles chez SÉAO (2)

Répondant unique**pour toutes informations**

techniques ou administratives : Mme Danielle Bergeron, Tél.: 418 835-4946

Réception des soumissions : avant 14 h, heure en vigueur localement, le 15 mai 2015, date et heure de l'ouverture publique (1) des soumissions.

Visite des lieux : Aucune

(1) Direction de l'approvisionnement, 8100, rue du Blizzard, Lévis (Québec) G6X 1C9, entre 8 h 30 et 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30.

(2) SÉAO (<http://www.seao.ca>) ou au 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

AVIS AUX SOUSMISSIONNAIRES

Ce contrat est assujéti à l'annexe 502.4 de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), à l'Accord de commerce et de coopération entre le Québec et l'Ontario (ACCQO) et à l'Accord de libéralisation des marchés publics du Québec et du Nouveau-Brunswick (AQNBN).

Les soumissionnaires peuvent obtenir copie du procès-verbal de l'ouverture des soumissions (soit les noms des soumissionnaires et leur prix respectif) en faisant la demande par courriel à resultats.soumission@ville.levis.qc.ca. Ces procès-verbaux sont disponibles à compter du jour ouvrable suivant le jour de l'ouverture des soumissions.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune responsabilité à l'égard du ou des soumissionnaires.

Le coordonnateur à la Direction de l'approvisionnement,
Vincent Garon

Le 24 avril 2015

AVIS PUBLIC**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT RV-2015-14-30**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 20 avril 2015 :

Règlement RV-2015-14-30 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie de la rue des Tourtes, dans le secteur Charny.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015

AVIS PUBLIC**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT RV-2015-14-40**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 20 avril 2015 :

Règlement RV-2015-14-40 de tarification pour les services, locaux et activités offerts par la Direction de la vie communautaire

Ce règlement a pour objet de prévoir la tarification applicable pour la location d'équipements sportifs et récréatifs, la location de salles, les activités de camp de jour et les activités sportives libres.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015

AVIS PUBLIC**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT RV-2015-14-39**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 20 avril 2015 :

Règlement RV-2015-14-39 modifiant le Règlement intérieur CV-001-02

Ce règlement a pour objet de déléguer au comité exécutif le pouvoir d'autoriser un membre du conseil de la Ville ou du comité exécutif à poser un acte dans l'exercice de ses fonctions et à dépenser en conséquence.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015

AVIS PUBLIC**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT RV-2015-14-32**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 20 avril 2015 :

Règlement RV-2015-14-32 modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies

Ce règlement a pour objet de modifier certaines dispositions, notamment relatives au permis de brûlage et de prévoir la possibilité de recourir, dans certains cas exceptionnels, à des mesures différentes dans l'application du règlement.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015

AVIS PUBLIC**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT RV-2015-14-13**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 2 mars 2015 :

Règlement RV-2015-14-13 décrétant des emprunts pour financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques.

Ce règlement a pour objet de financer les dépenses relatives à la fourniture de services professionnels et techniques par un emprunt n'excédant pas la somme de 420 000 \$, d'un terme de trois ans, et par un emprunt n'excédant pas la somme

de 2 783 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursables par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables du territoire de la ville.

Ce règlement a reçu les approbations suivantes :

- par les personnes habiles à voter les 17, 18 et 19 mars 2015;
- par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 17 avril 2015.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 22 avril 2015

AVIS PUBLIC**AVIS DE PROMULGATION
DU RÈGLEMENT RV-2015-14-31**

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 20 avril 2015 :

Règlement RV-2015-14-31 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

Ce règlement a pour objet de modifier les heures où le stationnement est interdit, en période hivernale, sur une partie de la Côte du Passage, dans le secteur Lévis.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015

AVIS PUBLIC**AVIS SUR LA CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT RV-2015-14-07**

Le 20 avril 2015, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2015-14-07 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (habitations multifamiliales isolées, zone M1145, secteur Saint-Romuald)

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone M1145, les habitations multifamiliales isolées de 7 à 12 logements et de prévoir les normes applicables à cet usage.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec
10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015

AVIS PUBLIC**AVIS SUR LA CONFORMITÉ
DU RÈGLEMENT RV-2015-14-24**

Le 20 avril 2015, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2015-14-24 Règlement modifiant le Règlement RV-2011-11-28 sur les permis et certificats

Ce projet de règlement a pour objet de remplacer à l'annexe B concernant les rues privées du territoire, les plans 1 à 22 et de manière à y ajouter le plan 23 visant le secteur du chemin du Quai (secteur Saint-Nicolas).

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la sous-signée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 22 avril 2015

AVIS PUBLIC

AVIS SUR LA CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT RV-2015-14-12

Le 20 avril 2015, le conseil de la Ville a adopté le règlement suivant :

Règlement RV-2015-14-12 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

Ce règlement a pour objet d'autoriser, dans la zone H0336, les usages de la classe d'usages C111 et de prévoir les normes applicables à ceux-ci.

Toute personne habile à voter du territoire de la Ville de Lévis peut demander par écrit à la Commission municipale du Québec son avis sur la conformité de ce règlement au schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Lévis. Cette demande doit être transmise à la Commission dans les trente (30) jours qui suivent la publication du présent avis, à l'adresse suivante :

Commission municipale du Québec

10, rue Pierre-Olivier-Chauveau
Mezzanine, aile Chauveau
Québec (Québec) G1R 4J3

Si la Commission reçoit une telle demande d'au moins cinq personnes habiles à voter du territoire de la Ville à l'égard de ce règlement, celle-ci doit donner son avis sur la conformité de ce règlement dans les soixante jours qui suivent l'expiration du délai prévu pour demander à la Commission son avis sur la conformité.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la sous-signée, situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2015-14-37

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 20 avril 2015 :

Règlement RV-2015-14-37 fixant pour l'année 2015 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2015, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et de décréter l'acquisition de lots à ces fins.

Ce règlement est disponible au bureau de la sous-signée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2015-14-38

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 20 avril 2015 :

Règlement RV-2015-14-38 modifiant le Règlement RV-2014-13-36 fixant pour l'année 2014 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

Ce règlement a pour objet de décréter l'acquisition du lot 4 817 852 du cadastre du Québec, à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

Ce règlement est disponible au bureau de la sous-signée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis (secteur Saint-Romuald), aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

L'assistante-greffière
Marlyne Turgeon, avocate

Le 21 avril 2015